

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 23 septembre 2010

<b>Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>
<b>présents :</b>	<b>29</b>
<b>pouvoirs :</b>	<b>4</b>
<b>votants :</b>	<b>0</b>
<b>abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>voix pour :</b>	<b>0</b>
<b>voix contre :</b>	<b>0</b>

*Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2010 à 19 heures, en vertu de la convocation du 17 septembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Adjoua KOUAME - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - M. Jean-Marie MASSON – M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET - Mme Maud POURQUIER donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Jérôme MOUHOT donne pouvoir à M. Michel JAYAT - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**RAPPORTS ANNUELS 2009  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS  
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

N°126

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales dispose que l'établissement public gestionnaire doit présenter des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les dispositions législatives prévoient que ces rapports doivent être transmis aux communes membres afin que celles-ci les soumettent à leur conseil municipal avant le 31 décembre.


Le comité syndical du SIEAAC a examiné ces rapports dans sa séance du 15 juillet 2010 ; il appartient donc à notre assemblée d'en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la proposition du Rapporteur.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
  
Michel GOURINCHAS

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE COGNAC  
LE 06 OCT. 2010

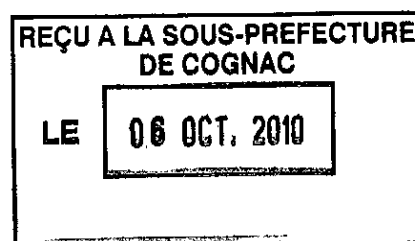
**Syndicat Intercommunal pour l'eau et l'assainissement  
de l'agglomération de Cognac**

**Ville de COGNAC**

**SERVICE PUBLIC  
DE L'EAU POTABLE**

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE**

**2009**



établi conformément aux documents communiqués  
par la Préfecture de la Charente le 30 juin 2009.

## 1- Caractérisation technique du service

**1-1 Territoire desservi** : communes de Cognac, Châteaubernard, et Saint-Brice, à l'exception de la zone des Tuileries sur la commune de Saint-Brice.

mode de gestion : délégation de service public par affermage; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 le délégataire est VEOLIA EAU CGE, en application d'un contrat d'une durée de 12 ans dont l'échéance normale est donc le 31 décembre 2019.

### 1-2 Nombre d'habitants desservis :

Cognac	19 243
Châteaubernard	3 884
Saint-Brice	1 072
Population totale	24 199

### 1-3 Nature des ressources utilisées et volumes :

Les volumes distribués sont pompés dans 2 zones de captage; la zone Saint-Martin comprend 9 puits; celle du parc François-1<sup>er</sup> est équipée de 10 forages. Les capacités de restitution de ces 2 zones sont estimées respectivement à 7 000 et 6 000 m<sup>3</sup> par jour; la consommation maximale sur le territoire desservi est de 7 500 m<sup>3</sup> par jour.

### 1-4 Nombre d'abonnements :

11 176

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre total d'abonnés	10 898	11 001	11 100	11 118	11 152	11 176

### 1-5 Volumes vendus au cours de l'exercice :

1 631 813

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Volume vendu (en m <sup>3</sup> )	1 675 066	1 620 879	1 592 814	1 584 571	1 484 567	1 631 813
dont Boutiers-St-Trojan						64 048

## 2- tarification et recettes du service

### 2-1 modalités de tarification

Type de tarification	binôme
Fréquence de facturation	Réel en juin; acompte sur estimation (55%) en décembre
Délibération sur les tarifs	Comité syndical du 1 <sup>o</sup> décembre 2009

### 2-2 présentation d'une facture d'eau pour 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>o</sup> janvier de l'année de présentation et au 1<sup>o</sup> janvier de l'année précédente (page 5)

### 2-3 Montant des recettes du service

extrait des rapports du délégataire

Veolia Eau - Compagnie Générale Des Eaux

Version provisoire Eau

#### Etat détaillé des produits (1) Année 2009

Collectivité : K3420

Cognac ( Sieaa de )

LIBELLE	2008	2009	Ecart er %
Recettes liées à la facturation du service	1 247 516	1 398 027	12,06 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	1 300 384	1 392 359	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-52 868	5 668	
<b>Exploitation du service</b>	<b>1 247 516</b>	<b>1 398 027</b>	<b>12,06 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	314 442	360 120	20,89 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	317 963	359 118	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-3 520	21 004	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	191 678	255 690	33,49 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	200 158	231 145	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-8 480	24 736	
Redevance Modernisation réseau	175 603	-7 133	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	161 103	7 367	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	14 500	-14 506	
Taxe sur les consommations d'eau (ex FNDAE)	2	2	-32,79 %
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>681 726</b>	<b>628 869</b>	<b>-7,75 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>88 030</b>	<b>39 001</b>	<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>75 527</b>	<b>32 633</b>	<b>NS</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimales, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

### Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2009

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité : K3420

Cognac ( Sicaa de )

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>2 092 799</b>	<b>2 098 530</b>	<b>0,27 %</b>
Exploitation du service	1 247 516	1 398 027	
Collectivités et autres organismes publics	681 726	628 869	
Travaux attribués à titre exclusif	88 030	39 001	
Produits accessoires	76 527	32 633	
<b>CHARGES</b>	<b>2 136 539</b>	<b>2 009 334</b>	<b>-5,95 %</b>
Personnel	612 459	589 891	
Energie électrique	69 562	75 886	
Produits de traitement	6 831	4 344	
Analyses	52 178	43 819	
Sous-traitance matériels et fournitures	152 909	158 300	
Impôts locaux et taxes	45 228	51 690	
Autres dépenses d'exploitation			
Télécommunication poste et télégestion	43 109	38 808	
Engins et véhicules	88 660	72 748	
Informatique	57 482	59 077	
Assurances	8 387	6 624	
Locaux	36 166	35 247	
Autres	2 679	-10 538	
Frais de contrôle	10 993	15 087	
Contribution des services centraux et recherche	75 781	77 719	
Collectivités et autres organismes publics	681 726	628 869	
Charges relatives aux renouvellements			
Pour garantie de continuité du service	22 875	28 971	
Programme contractuel ( Renouvellements )	156 344	151 879	
Charges relatives aux investissements			
Programme contractuel ( investissements )	915	2 286	
Perles sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	12 256	8 827	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-43 740</b>	<b>89 198</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les sociétés (calcul normal)		29 729	
<b>RESULTAT</b>	<b>-43 740</b>	<b>59 467</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

## FACTURE-TYPE POUR 120 METRES CUBE PAR AN

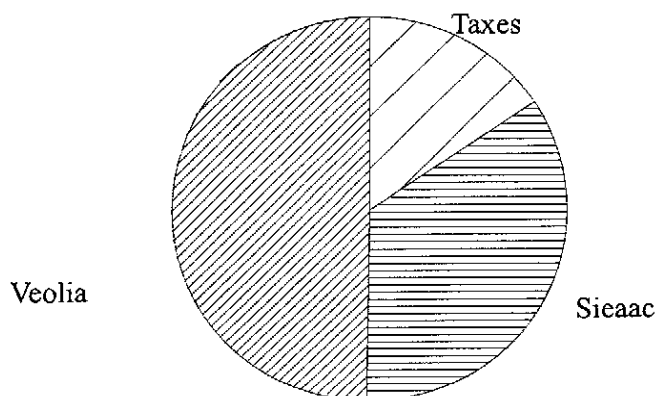
EAU		01/01/2008		01/01/2010	
		par m <sup>3</sup>	montant	par m <sup>3</sup>	montant
veolia	abonnement		45,06		46,74
	consommation	120	0,4930	0,5110	61,32
sieaac	abonnement		6,78		6,78
	consommation	120	0,1559	0,1403	16,84
état	pollution	120	0,1900	0,2230	26,76
	Tva 5,5%		8,39		8,71
<b>total</b>	<b>eau</b>		<b>1,34</b>	<b>1,39</b>	<b>167,15</b>

ASSAINISSEMENT		01/01/2008		01/01/2010	
		par m <sup>3</sup>	montant	par m <sup>3</sup>	montant
veolia	consommation	120	0,7550	0,7835	94,02
sieaac	abonnement		27,50		27,50
	consommation	120	0,7059	0,7144	85,73
état	réseau collecte	120	0,1500	0,1740	20,88
	Tva 5,5%		12,14		12,55
<b>total</b>	<b>assainissement</b>		<b>1,94</b>	<b>2,01</b>	<b>240,68</b>

### EAU + ASSAINISSEMENT

01/01/2008		01/01/2010	
par m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	par m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>
<b>3,28</b>	<b>393,85</b>	<b>3,40</b>	<b>407,83</b>

répartition		n/n-2	
veolia	194,82	3,7%	202,08
sieaac	137,70	-0,6%	136,84
taxes	61,33	12,3%	68,90



### 3- indicateurs de performance

#### 3-1 abonnés domestiques et assimilés

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2009
Abonnés domestiques ou assimilés	10 848	10 906	11 001	11 008	11 013	11 035
Abonnés autres que domestiques	50	95	99	110	139	140
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>10 898</b>	<b>11 001</b>	<b>11 100</b>	<b>11 118</b>	<b>11 152</b>	<b>11 176</b>
Nombre d'habitants desservis	24 035	24 035	24 035	25 121	25 677	25 1145
<b>Volume vendu (m3)</b>	<b>1 675 006</b>	<b>1 620 879</b>	<b>1 592 814</b>	<b>1 584 571</b>	<b>1 484 567</b>	<b>1 631 813</b>

#### 3-2 taux moyen de renouvellement des réseaux : estimé à 0,3 %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Longueur totale du réseau (ml)	207 652	209 042	209 928	210 088	210 236	210 236
Longueur renouvelée par le délégataire	210	455	108	0	0	0

#### 3-3 données relatives à la qualité des eaux distribuées et taux de conformité

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur.

Les résultats des analyses officielles sont accessibles sur le site internet de l'ARS Poitou-Charentes, en suivant les rubriques « eau », « eau du robinet », « derniers résultats dans votre commune ».

##### 3-3-1 Contrôle sanitaire officiel :

<b>Paramètres microbiologiques</b>	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de prélèvements conformes	59		65	66	61	59
Nombre de prélèvements non conformes	0		0	1	0	0
Taux de conformité microbiologique	100,00%	100,00%	100,00%	98,51%	100,00%	100,00%

<b>Paramètres physico-chimiques</b>	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de prélèvements conformes	60		70	71	61	67
Nombre de prélèvements non conformes	0		1	1	0	0
Taux de conformité physico-chimique	100,00%	100,00%	98,59%	98,61%	100,00%	100,00%

##### 3-3-2 Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire en 2009 :

	Prélèvements	Prélèvements conformes	Taux de conformité
microbiologie	173	173	100,00%
physico-chimie	123	123	100,00%

#### 3-4 indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : 70 %



### **3-5 rendement du réseau de distribution :**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Volume consommé A	1 696 484	1 642 928	1 612 944	1 572 224	1 541 349	1 654 684
Volume produit B	2 612 926	2 283 169	2 183 725	1 774 644	1 881 497	1 892 256
Rendement A/B %	<b>64,9%</b>	<b>72,0%</b>	<b>73,9%</b>	<b>88,6%</b>	<b>81,9%</b>	<b>0,0%</b>

### **3-6 indice linéaire des volumes non comptés : m3/km/jour**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Volume mis en distribution	2 612 926	2 283 169	2 183 725	1 774 644	1 881 497	1 828 208
Volume comptabilisé	1 679 669	1 625 333	1 597 191	1 558 946	1 517 836	1 572 072
Volume non comptabilisé	933 257	657 836	586 534	215 698	363 661	256 136
Longueur de canalisation	207 652	209 042	209 928	210 088	210 236	210 236
Indice volume non comptés	12,31	8,62	7,65	2,81	4,74	3,34

### **3-7 indice linéaire des pertes en réseau : m3/km/jour**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Volume mis en distribution	2 612 926	2 283 169	2 183 725	1 774 644	1 881 497	1 828 208
Volume consommé	1 696 484	1 642 928	1 612 944	1 572 224	1 541 349	1 590 636
Pertes en réseau	916 442	640 241	570 781	202 420	340 148	237 572
Longueur de canalisation	207 652	209 042	209 928	210 088	210 236	210 236
Indice pertes en réseau	12,09	8,39	7,45	2,64	4,43	3,10

### **3-8 indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 50 %**

Le dossier de déclaration d'utilité publique et d'autorisation des forages établi par le cabinet d'études EDACERE a été transmis en mai 2009 à la DDASS16 pour avis.

### **3-9 durée d'extinction de la dette de la collectivité**

- encours de la dette : 0 €

### **3-10 taux d'impayés sur les factures d'eau de 2008**

montant des impayés au 31/12/09 (factures de 2008) : 1 060 €  
montant facturé en 2008 2 035 351 €  
taux d'impayés : **0,1 %**

**3-11 taux de réclamation:** il prend en compte les réclamations écrites (courrier et mail principalement) liées à un non-respect d'exigences règlementaires, contractuelles ou d'engagement de service; il s'est élevé à 0,27 pour 1000 abonnés.

### **3-12 taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'interruptions de service	57	25	47	28
Nombre d'abonnés	11 100	11 118	11 152	11 176
Taux d'occurrence des interruptions (pour 1000)	<b>5,14</b>	<b>2,25</b>	<b>4,21</b>	<b>2,51</b>

### **3-13 délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés

- S'il s'agit d'un branchement existant, délai de deux jours à compter de la demande.
- Pour toute demande de branchement neuf, envoi d'un devis dans les huit jours après visite des lieux, et réalisation des travaux dans un délai de deux semaines après accord sur les conditions d'établissement et de paiement du branchement et obtention des autorisations administratives, sauf dans le cas où une extension de réseau est nécessaire.

**Taux de respect du délai d'ouverture : 100 %** (1396 branchements ouverts)

## **4 – financement des investissements**

### **4-1 travaux engagés**

- montant des travaux 2009 : 406 931 €  
extensions 2004/05 : 3 014 € ; extensions 2008 : 8 473 € ; achat des compteurs : 230 992 € ;  
surpresseur : 421 € ; branchements plomb : 164 031 € .
- subventions: (agence Adour-Garonne) 6 236 €
- contribution du budget général : 400 695 €

### **4-2 branchements en plomb**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de branchements	12 066	12 133	12 228	12 281	12 336	12 363
dont branchements plomb au 31/12	1 610	1 560	1 494	1 406	1 399	1 103
% de branchements plomb restant	13%	13%	12%	11%	11%	9%
Branchements plomb supprimés	122	50	66	88	7	296
% de branchements plomb supprimés	7,04%	3,11%	4,23%	5,89%	0,50%	21,16%

### **4-3 encours de la dette et montant des annuités**

- encours le 31/12/2009 : 0 € (après annuité de 34 127,44 €)

**4-4 montant des amortissements** réalisés par le SIEAAC : 137 466 €

**4-5 projets à l'étude** en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales : voir pages 9 et 10 les « propositions d'améliorations »

**4-6 programmes pluriannuels de travaux adoptés :** néant

Le SIEAAC a établi le programme d'études et travaux suivant, pour un montant de 1 064 716 € :

- étude points de captages ( 30 000 €)
- branchements en plomb (211 prévus en 2008; 389 en 2009; 600 en 2010) ( 300 000 €)
- travaux sur forages ( 78 716 €)
- travaux usine d'eau place du lavoir ( 6 000 €)
- renouvellement de canalisations ( 290 000 €)
- extensions de réseau 2010 (60 000 €)
- travaux réservoir du Breuil ( 300 000 €)

**5 – actions de solidarité** et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

**5-1 montant des abandons de créances** ou des versements à un fond de solidarité :

	2007	2008	2009
nombre de demandes	26	41	0
montant des abandons	2384,35	3569	0

**5-2 opérations de coopération décentralisée :** néant

## Propositions d'améliorations Eau

### I – Champs captants

**Colmatage** : la présence de fer et de manganèse dans la ressource provoque un colmatage des massifs filtrants et des crépines. Il en résulte une perte de productivité de certains puits impactant la capacité de production globale de l'usine. Proposition : après la régénération en 2009 des puits PT – QC – BC – C3 – M3 , programmer celle des puits M1 – M5 – M6 – CC – C6 .

**Forages à reboucher** : les forages DC, TT et TT' du parc François 1° ne sont plus exploitables; il convient de procéder à leur rebouchage dans les règles de l'art.

**Cuvelage Saint-Martin** : dégradation du béton du cuvelage des captages. Il en résulte des fissures avec détachement de morceaux de béton et la peinture se détache du support. Proposition : reprise des enduits du cuvelage, ou mise en place de bardage pour intégration dans le site.

**Modélisation** : Connaître l'évolution de la ressource et sécuriser l'approvisionnement en eau du SIEAAC. Cela permettrait de maîtriser la réaction des nappes suivant l'influence d'évènements externes, pollution, sécheresse, et de déterminer les limites de production et préparer une alternative pour l'approvisionnement en eau et la recherche de nouvelle ressource. Proposition : créer une modélisation des champs captants. Etude hydrogéologique prévue pour 2010.

### II - Réservoirs

**Anciens réservoirs du Breuil** : Ces réservoirs sont hors service et ont été remplacés par le nouveau réservoir de 4 000 m<sup>3</sup>. On doit garantir la sécurité du site et améliorer l'impact visuel pour le voisinage. Les structures béton se dégradent rapidement. Proposition : supprimer ces réservoirs, déplacer la station de reprise du Breuil Bas.

D'autre part, il n'est plus nécessaire de maintenir en activité le réservoir du Breuil-Bas encore en service; en effet, les capacités de stockage de 12 000 m<sup>3</sup> génèrent des temps de séjour importants préjudiciables pour la qualité bactériologique de l'eau.

En conséquence, prévoir dès 2010 une modification hydraulique pour alimenter le Breuil-Haut directement par l'usine du lavoir.

**Réservoir du Breuil Bas – risque sécurité** : le plancher en bois du Breuil Bas se dégrade de façon importante. Il en résulte des risques d'effondrement au passage des agents sur les parties les plus fragilisées. Proposition : reprendre les structures du plancher dans son ensemble. Si ce réservoir doit rester en service, les travaux sont à réaliser en priorité. En outre, il est indispensable de revoir la cloture du périmètre de protection.

### III – Usine

**Alimentation électrique défaillante** (se référer à la dernière tempête) , avec impact sur la qualité du rejet et/ou conséquences environnementales. Proposition : installation d'un groupe électrogène de secours permanent.

## IV - Réseau

### poursuite de l'amélioration du rendement du réseau

**Cognac – rue basse de Crouin** : conduite en fonte de 100 mm sur 2 200 m (500 m en 2010)

**Cognac – rue Montesquieu** : conduite en fonte de 100 mm sur 715 m (250 m en 2010)

**Cognac – rue Briand Boutiller** : conduite en fonte de 60 mm sur 380 m (dans les 5 ans)

**Cognac – rue haute de Crouin** : conduite en fonte de 100 mm sur 1 800 m (dans les 5 ans)

**Cognac – rue Saint Gelais** : conduite en fonte de 60 mm sur 220 m (dans les 5 ans)

**Cognac – rue Séchebec** : conduite en fonte de 60 mm sur 400 m (dans les 5 ans)

**Cognac – rue Cagouillet** : conduite en fonte de 135 mm sur 250 m (suivant voirie)

**Cognac – bld de Chatenay** : conduite en fonte de 200 mm provoque obstructions sur réseau d'eaux pluviales (prioritaire en 2010)

**Châteaubernard – avenue de Barbezieux** : conduite en fonte de 60 mm à abandonner, report des branchements sur conduite en fonte de 200 mm de l'autre côté de la voirie.

**Châteaubernard – rue des quillettes** : supprimer les conduites de 60 et 80 fonte; reporter les branchements et le poteau incendie sur la conduite de 200 mm fonte.

**Châteaubernard – rue de la croix Landolle** : supprimer la conduite de 80 fonte; reporter les branchements sur la conduite de 200 mm fonte.

**Saint-Brice – RD15** : conduite en fonte de 60 mm à renouveler sur 1 222 m (480 m en 2010).

### Évolution du patrimoine réseau

Canalisations	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	283,5	284,9	285,3	285,7	285,9	0,1%
Longueur d'adduction (ml)	6 482	6 482	6 482	6 482	6 482	0,0%
Longueur de distribution (ml)	277 016	278 393	278 783	279 246	279 422	0,1%
canalisations	209 042	209 928	210 088	210 236	210 236	0,0%
branchements	67 974	68 465	68 695	69 010	69 186	0,3%
Equipements	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre d'appareils publics. (*)	549	549	549	549	549	0,0%
poteaux d'incendie	371	371	371	371	371	0,0%
bouches de lavage	85	85	85	85	85	0,0%
Branchements	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre de branchements	12 133	12 228	12 281	12 336	12 363	0,2%
Compteurs	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre de compteurs	11 828	11 887	11 118	11 152	11 176	0,2%
(*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité						
Renouvellement des compteurs	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre de compteurs	11 828	11 887	11 118	11 152	11 176	0,2%
Nombre de compteurs remplacés	1 001	1 497	534	959	779	-18,8%
Taux de compteurs remplacés	8,5	12,6	4,8	8,6	7,0	-18,6%

## Le patrimoine immobilier

L'état de variation du patrimoine immobilier retrace les opérations d'acquisitions, de cessions ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération de cette nature n'est intervenue dans le cadre du contrat.

### Inventaire des biens

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Qualification
Installation de production d'eau: PLACE DU LAVOIR	30 000	Bien de retour
<b>Capacité totale de Production</b>	<b>30 000</b>	
Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
Installation de reprise: REPRISE BASSIN DU BREUIL	250	Bien de retour
Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
Installation de captage: CAP. PARC FRANCOIS 1ER	350	Bien de retour
Installation de captage: CAP. SAINT MARTIN	400	Bien de retour
Autres installations eau	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
Autres installations eau: CHLORATION ST BRICE		Bien de retour
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)	Qualification
Réservoir ou château d'eau: RESERVOIR LE BREUIL BAS	4 000	Bien de retour
Réservoir ou château d'eau: RESERVOIR LE BREUIL HAUT	4 000	Bien de retour
Réservoir ou château d'eau: RESERVOIR ST GOBAIN	1 500	Bien de retour
Réservoir ou château d'eau: RESERVOIR ST JACQUES	2 500	Bien de retour
<b>Capacité totale des réservoirs</b>	<b>12 000</b>	
Canalisations		Qualification
Longueur d'adduction (ml)	6 482	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	210 236	Bien de retour
Branchements		Qualification
Nombre de branchements	12 363	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	69 186	Bien de retour
Equipements de réseau		Qualification
Nombre d'appareils publics (*)	549	Bien de retour
dont poteaux d'incendie	371	Bien de retour
dont bouches de lavage	85	Bien de retour
Nombre d'accessoires hydrauliques	2	Bien de retour

(\*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

Aucune prestation relative aux poteaux incendie n'est incluse dans le contrat de délégation. Leur nombre figure à l'inventaire à titre indicatif, ces appareils constituant des points de livraison dont les consommations sont prises en compte dans l'indice linéaire des volumes non comptés.

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la collectivité	11 176	Bien de retour

(\*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉCENTS

### **Récupération des eaux de pluie** (arrêté du 21 août 2008)

Les eaux de pluie récupérées à l'aval des toitures inaccessibles peuvent être utilisées, à l'extérieur, pour l'arrosage des espaces verts en dehors des périodes de fréquentation du public et, à l'intérieur, pour les toilettes, le lavage des sols, et, à titre expérimental, pour le lavage du linge sous réserve d'un dispositif de traitement de l'eau adapté.

Ces usages sont interdits dans les établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, les cabinets médicaux, les laboratoires d'analyses médicales, les crèches et écoles maternelles et élémentaires...

L'installation et l'utilisation de ces équipements ne doit présenter aucun risque de contamination des réseaux de distribution d'eau potable, et, d'une manière générale, aucun risque pour la santé humaine.

Les utilisateurs d'eau de pluie à l'intérieur d'un bâtiment doivent mettre en place un système d'évaluation du volume d'eau ainsi utilisé, pour permettre le calcul de la redevance d'assainissement, cette évaluation devant être déclarée en mairie. Un crédit d'impôt est accordé sous cette réserve.

Les équipements existants à la date du 29 août 2008 doivent être mis en conformité dans un délai d'un an, soit le 29 août 2009 au plus tard.

Le contrôle des installations par les agents du service de distribution d'eau potable est réalisé dans les mêmes conditions que pour les puits domestiques.

### **Déclaration des puits domestiques** (décret n° 2008-652 du 02/07/2008; arrêté du 17/12/2008)

Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique doit être déclaré en mairie au plus tard un mois avant le début des travaux. La déclaration doit être faite par le propriétaire de l'ouvrage ou par son utilisateur. La pose d'un compteur volumétrique est obligatoire.

Les modalités de contrôle et son tarif sont fixés par le règlement de service. Le service adresse au maire avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année un bilan des contrôles effectués au cours de l'année précédente. Le service peut fermer le branchement d'eau potable si la protection du réseau public contre des risques de pollution par l'ouvrage privé n'est pas garantie et si l'abonné n'exécute pas les mesures prescrites après une mise en demeure.

Le décret est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **Responsabilité environnementale** (loi n° 2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008)

Les exploitants dont les activités risquent de causer de manière imminente ou auront causé des dommages à l'environnement d'une certaine gravité pour la santé humaine ou d'un point de vue écologique (sols, eaux, espèces et habitats protégés) seront soumis à l'obligation de prévenir ou de réparer lesdits dommages. Le nouveau régime consacre juridiquement le principe «pollueur-payeur» et reconnaît également le préjudice écologique pur, sur des ressources qui, par nature, ne sont pas susceptibles d'appropriation.

Le préfet sera chargé, au titre d'un pouvoir de police administrative spécial et distinct des pouvoirs de police ICPE, d'imposer aux exploitants les mesures de prévention ou de réparation nécessaires. Les collectivités territoriales et les associations de protection de l'environnement pourront le saisir d'une demande en réparation de dommages causés à l'environnement.

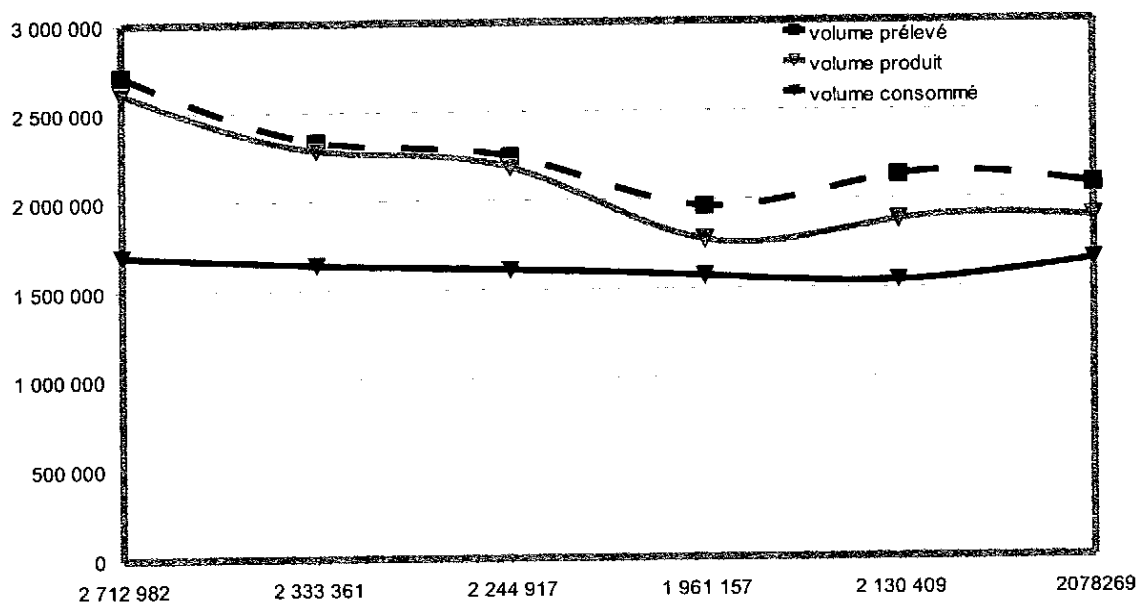
**Aires d'alimentation de captages d'eau potable** (décret n° 2007-882 du 14 mai 2007, et circulaire du 30 mai 2008)

Les aires d'alimentation de captages d'eau potable (AAC) doivent être protégées des pressions d'origine agricole (pollutions diffuses, prélèvements pour l'irrigation), notamment lorsqu'elles sont stratégiques pour l'approvisionnement. Les zones de protection des AAC visent les pollutions diffuses: elles se distinguent des périmètres de protection, qui visent principalement les pollutions ponctuelles, chroniques ou accidentelles, en éloignant des points de captage les sources potentielles de pollution.

Les programmes d'action s'inscrivent dans le cadre des programmes de mesures élaborés dans chaque bassin et des objectifs fixés dans les SDAGE et les SAGE.

**DU VOLUME PRÉLEVÉ AU VOLUME VENDU**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>volume prélevé</b>	<b>2 712 982</b>	<b>2 333 361</b>	<b>2 244 917</b>	<b>1 961 157</b>	<b>2 130 409</b>	<b>2 078 269</b>
besoin des usines	100 056	50 192	61 192	136 156	159 410	125 208
pertes en adduction				50 357	89 502	60 805
<b>volume produit</b>	<b>2 612 926</b>	<b>2 283 169</b>	<b>2 183 725</b>	<b>1 774 644</b>	<b>1 881 497</b>	<b>1 892 265</b>
service du réseau	16 815	17 595	15 753	13 278	23 513	18 564
pertes en réseau	899 627	622 646	555 028	189 142	316 635	283 065
<b>volume consommé</b>	<b>1 696 484</b>	<b>1 642 928</b>	<b>1 612 944</b>	<b>1 572 224</b>	<b>1 541 349</b>	<b>1 590 636</b>
volume vendu (Boutiers)						64 048
rendement	64,9%	72,0%	73,9%	88,6%	81,9%	87,5%
<b>volume comptabilisé</b>	<b>1 675 066</b>	<b>1 620 879</b>	<b>1 592 814</b>	<b>1 584 571</b>	<b>1 484 567</b>	<b>1 567 765</b>





# SIEAA de Cognac

Service de l'Eau

## Synthèse du Rapport Annuel du Délégué 2009

### L'essentiel de l'année

La consommation des usagers (1 631 813 m<sup>3</sup>) est en augmentation par rapport à l'année précédente (+3,6%), elle s'explique par une année relativement sèche d'une part, et la vente d'eau à la commune de BOUTIERS (64 048 m<sup>3</sup>) d'autre part.

Le rendement du réseau s'est amélioré en 2009 et atteint 87,5%. Le volume prélevé dans la ressource a baissé de 2,4%. Ces résultats sont la conséquence d'un suivi permanent des débits de nuit et des programmes de recherche de fuite engagés tout au long de l'année.

La qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du syndicat est très bonne. Le taux de conformité est de 100% sur les 5 815 résultats d'analyses réalisées en 2009.

Les actions de régénération engagées sur les forages (C3, M3, PT, QT et BC) ont permis de retrouver la productivité initiale de ces captages.

Les travaux engagés sur le remplacement des branchements en plomb (296 en 2009), permettront de respecter l'échéance réglementaire de décembre 2013.

Nos propositions d'améliorations portent sur trois axes :

- La sécurisation de l'approvisionnement en eau. L'objectif étant de mieux connaître les ressources existantes pour prévenir une pollution, et de trouver des solutions alternatives d'approvisionnement (nouvelles ressources, interconnexion ...)
- La gestion patrimoniale du réseau d'eau potable, une gestion pluri-annuelle du renouvellement des canalisations
- L'amélioration de la qualité de l'eau. Les améliorations portent aussi bien sur les ouvrages (réservoirs, canalisations), que sur les process de traitement ou de fonctionnement de la distribution



**Syndicat Intercommunal pour l'eau et l'assainissement  
de l'agglomération de Cognac**

**Ville de COGNAC**

**SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE**

**2009**

établi conformément aux nouveaux documents communiqués  
par la Préfecture de la Charente le 30 juin 2009.

## 1- Caractérisation technique du service

**1-1 Territoire desservi** : communes de Cognac, Châteaubernard, Merpins et Saint-Brice  
 mode de gestion : délégation de service public par affermage; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 le  
 délégataire est VEOLIA EAU CGE, en application d'un contrat d'une durée de 12 ans dont  
 l'échéance normale est donc le 31 décembre 2019.

### 1-2 Nombre d'habitants desservis :

Cognac	19243
Châteaubernard	3884
Merpins	1072
Saint-Brice	1039
Population totale	25238

### 1-3 Nombre d'abonnements :

10 449

### 1-4 Nombre d'autorisations de déversements d'effluents non domestiques : 3

commentaire : pour la bonne gestion du réseau, il sera prévu la poursuite de la régularisation  
 des autorisations de déversement des industriels.

### 1-5 Linéaire de réseau de collecte (ml)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
refoulement	11 873	12 978	13 328	14 437	16 444	16 444	16 514
gravitaire	143 391	147 739	149 930	155 833	161 787	161 787	161 786
Linéaire total	155 264	160 717	163 258	170 270	178 231	178 231	178 300
déversoirs					24		

### 1-6 Ouvrages d'épuration

Station d'épuration	Saint-Martin
Capacité de l'ouvrage	6 300 m <sup>3</sup> /j, soit 35 000 équivalent-habitants DBO5 : 2 100 kg/jour DCO : 4 200 kg/jour NTK : 460 kg/jour (azote) Pt : 300 kg/jour (phosphore total)
Prescription de rejets	Procédure d'autorisation de rejet dans le fleuve Charente en cours (mission confiée à SOGREAH).

### 1-7 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Boues évacuées (m <sup>3</sup> ou tonnes)	2 564	2 790	3 302	3 240	3 748	3 181
Matières sèches (tonnes)	756	930	990	974	1 110	949

## 2- tarification et recettes du service

### 2-1 modalités de tarification

Type de tarification	binôme
Fréquence de facturation	Réel en juin; acompte sur estimation (55%) en décembre
Délibération sur les tarifs	Comité syndical du 1 <sup>o</sup> décembre 2009

### 2-2 présentation d'une facture d'eau pour 120 m3 au 1<sup>o</sup> janvier de l'année de présentation et au 1<sup>o</sup> janvier de l'année précédente (page 5)

### 2-3 Montant des recettes du service extrait des rapports du délégataire

	2006	2007	2008	2009
Produits nets pour le SIEAAC	1 324 958	1 330 919	1 197 230	1 286 833
Produits nets pour le délégataire	1 421 325	1 459 756	1 048 266	1 077 758
Travaux attribués à titre exclusif	35 248	26 507	21 209	20 575
<b>TOTAL</b>	<b>2 781 531</b>	<b>2 817 182</b>	<b>2 263 909</b>	<b>2 385 166</b>

Veolia Eau - Compagnie Générale Des Eaux

Version provisoire Assainissement

### Etat détaillé des produits (1) Année 2009

Collectivité : K3421

Cognac ( S I A A de )

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
Recettes liées à la facturation du service	1 048 265	1 077 758	2,81 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	1 054 447	1 066 779	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	-6 181	10 978	
Traitements de volumes extérieurs	-2 795	-2 475	11,45 %
<b>Exploitation du service</b>	<b>1 045 470</b>	<b>1 075 283</b>	<b>2,85 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	1 197 230	1 286 833	7,48 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>	1 193 139	1 201 386	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	4 090	86 447	
Redevance Modernisation réseau		180 726	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)</i>		152 963	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>		37 763	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>1 197 230</b>	<b>1 477 560</b>	<b>23,41 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>		<b>20 575</b>	<b>NS</b>

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimales, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation  
Année 2009

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité : K3421

Cognac ( S I A A de )

LIBELLE	2008	2009	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>2 242 700</b>	<b>2 573 418</b>	<b>14,75 %</b>
Exploitation du service	1 045 470	1 075 283	
Collectivités et autres organismes publics	1 197 230	1 477 560	
Travaux attribués à titre exclusif		20 575	
	<b>2 361 477</b>	<b>2 633 196</b>	<b>11,51 %</b>
<b>CHARGES</b>			
Personnel	325 042	327 004	
Energie électrique	87 338	97 283	
Produits de traitement	76 773	78 892	
Analyses	15 429	10 101	
Sous-traitance, matières et fournitures	376 125	356 506	
Impôts locaux et taxes	12 874	15 412	
Autres dépenses d'exploitation			
		Télécommunication, poste et télégestion	
	41 329	30 805	
		Engins et véhicules	
	24 388	24 985	
		Informatique	
	3 558	2 801	
		Assurances	
	15 344	14 907	
		Locaux	
	-1 028	8 765	
		Autres	
Frais de contrôle	11 500	8 932	
Contribution des services centraux et recherche	32 152	32 869	
Collectivités et autres organismes publics	1 197 230	1 477 560	
Charges relatives aux renouvellements			
	16 316	21 205	
		Pour garantie de continuité du service	
	70 558	71 062	
		Programme contractuel ( Renouvellements )	
Charges relatives aux investissements			
	4 516	22 613	
		Programme contractuel ( Investissements )	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	29 495	9 740	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-118 777</b>	<b>-59 778</b>	<b>49,67 %</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-118 777</b>	<b>-59 778</b>	<b>49,67 %</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

## FACTURE-TYPE POUR 120 METRES CUBE PAR AN

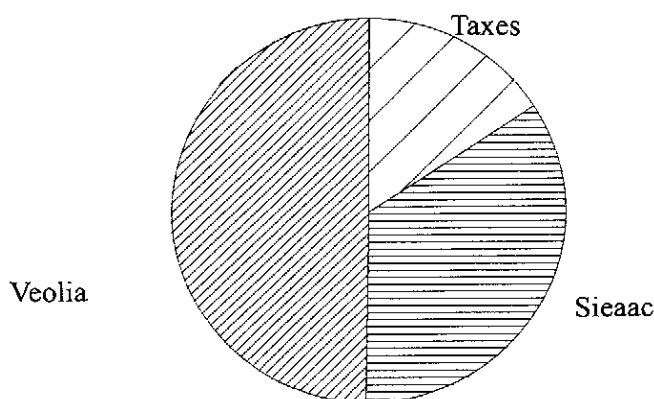
EAU		01/01/2008		01/01/2010	
		par m <sup>3</sup>	montant	par m <sup>3</sup>	montant
veolia	abonnement		45,06		46,74
	consommation	120	0,4930	0,5110	61,32
sieaac	abonnement		6,78		6,78
	consommation	120	0,1559	0,1403	16,84
état	pollution	120	0,1900	0,2230	26,76
	Tva 5,5%		8,39		8,71
<b>total</b>	<b>eau</b>		<b>1,34</b>	<b>1,39</b>	<b>167,15</b>

ASSAINISSEMENT		01/01/2008		01/01/2010	
		par m <sup>3</sup>	montant	par m <sup>3</sup>	montant
veolia	consommation	120	0,7550	0,7835	94,02
sieaac	abonnement		27,50		27,50
	consommation	120	0,7059	0,7144	85,73
état	réseau collecte	120	0,1500	0,1740	20,88
	Tva 5,5%		12,14		12,55
<b>total</b>	<b>assainissement</b>		<b>1,94</b>	<b>2,01</b>	<b>240,68</b>

### EAU + ASSAINISSEMENT

01/01/2008		01/01/2010	
par m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>	par m <sup>3</sup>	120 m <sup>3</sup>
<b>3,28</b>	<b>393,85</b>	<b>3,40</b>	<b>407,83</b>

	répartition		n/n-2	
veolia		194,82	3,7%	202,08
sieaac		137,70	-0,6%	136,84
taxes		61,33	12,3%	68,90



### 3- indicateurs de performance

#### 3-1 abonnés domestiques et assimilés

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009
Nombre d'abonnés desservis	9 926	10 167	10 326	10 411	10 452
Autorisations conventions déversement	24	25	27	18	16
Assiette de la redevance	1 419 040	1 434 458	1 479 929	1 333 995	1 348 279
Nombre d'habitants desservis	24 975	24 975	26 080	26 636	26 167

#### 3-2 taux de desserte par des réseaux de collecte : 93,3 %

(sur 100 abonnés potentiels de la zone d'assainissement collectif, 93,3 sont effectivement abonnés au service public)

#### 3-3 indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 60 %

#### 3-4 conformité : collecte, équipements, performance (service de la police de l'eau)

Conformité de la collecte	oui
Conformité des équipements	oui
Conformité de la performance	100 % (52 bilans)

#### 3-5 taux de boues évacuées conformes à la réglementation : 100 %

#### 3-6 taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers :

	2007	2008	2009
Nombre de débordements	6	1	0
Nombre d'habitants desservis	26 080	26 636	26 167
Taux de débordement (pour 1000 habitants)	0,23	0,04	0,00

#### 3-7 nombre de « points noirs » du réseau :

	2006	2007	2008	2009
Points concernés sur le réseau	4	4	4	21
Longueur du réseau hors branchements	170 270	178 231	178 231	178 300
Nombre de points par 100 km	2,35	2,24	2,24	11,78

- Cité Raphael-Dumas, Cité du dr Mermet, allée JM de Heredia, rue Jean-Bart : réseau en mauvais état
- rue Aristide Briand, rue de l'Isle d'Or et rue du Canton : faible pente et graisses en quantité importante liée aux activités commerciales en amont.
- rue Lenôtre, bld Emile Zola, rue Félix Gaillard : faible pente et flaches.
- rue Jean-Jaurès / rue de Marignan, rue Elisée-Mousnier / rue de Bellefonds, rue Jean-Jaurès / rue de la république, av Victor-Hugo / rue Millardet, rue de la plante / rue de Segonzac : configuration du réseau avec convergence de flux sur un noeud.
- résidence Anatole-France : réseau en très mauvais état.



- rue Anatole-France : réseau en très mauvais état (H<sub>2</sub>S).
- rue de la Groie et rue du Four : nombreux flaches
- bld et impasse des borderies : nombreux flaches et réseau en mauvais état
- rue Paul-Verlaine et rue Henri-Cazalès : faible pente et graisses
- rue Henri-Fichon / rue de Marignan : faible pente et flaches + configuration du réseau (raccordement du collecteur de la rue hHenri-Fichon sur la rue de Marignan).
- résidence des chênes-verts : réseau en mauvais état, faible pente et nombreux flaches.
- quartier Chaudronne : réseau en mauvais état, faible pente et graisses.

- Adéquation de la capacité de l'usine de dépollution aux charges reçues (DCO) :

(4200 kg/j)	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	aout	sept	oct	nov	déc
Charge (kg/jour)	3729	4166	3981	<b>4622</b>	3610	4213	4059	2998	3656	3260	3365	3475
Dépassement de capacité	1/4	1/4	1/5	2/4	1/4	2/4	2/5	0/4	1/5	0/4	0/4	1/5

### **3-8 taux moyen de renouvellement des réseaux :**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Longueur réseau hors branchements	211 353	215 770	222 828	230 789	178 231	178 300
Longueur renouvelée (par délégataire)	18	9	4	0	0	0

En 2008, le réseau d'eaux pluviales n'est plus intégré dans le service d'assainissement

**3-9 conformité des performances des équipements** au regard de l'acte individuel :  
100 % selon le rapport du délégataire (pages 4 et 22); arrêté préfectoral en cours.

### **3-10 indice de connaissance des rejets au milieu naturel**

cet indicateur, nécessaire pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement, est à établir par la collectivité avec l'appui du délégataire.

### **3-11 durée d'extinction de la dette du SIEAAC**

- 17 ans (jusqu'en 2027)
- tableau des emprunts en cours en page 12

### **3-12 taux d'impayés sur les factures d'eau de 2008**

- montant des impayés au 31/12/09 (factures 2008) : 1 646 €
- taux d'impayés : 0,1 %

**3-13 taux de réclamation :** il prend en compte les réclamations écrites (courrier et mail principalement) liées à un non-respect d'exigences règlementaires, contractuelles ou d'engagement de service; il s'est élevé à 0,00 pour 1000 abonnés en 2009, selon le délégataire.

## **4 – financement des investissements**

### **4-1 travaux engagés**

- montant des travaux 2009 : 710 253 €  
( 681 265 € programme 2007 ; 17 618 € step ; 5 120 € extensions 2008 ; 6 250 € regards)
- subventions : 40 118 € (dont 35 632 € agence Adour-Garonne)
- contribution du budget général : néant

### **4-2 encours de la dette et montant des annuités**

- encours le 31/12/2009 : 7 428 283,93 €
- annuité : capital : 734 305,93 €
- intérêts : 305 084,58 €

### **4-3 montant des amortissements réalisés par le SIEAAC : 941 769 €**

### **4-4 projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales :**

- Poursuite du suivi permanent du réseau et de la recherche des eaux parasites.
- Poursuite de l'optimisation des dépenses d'énergie pour le traitement des eaux usées.
- Renouvellement des équipements en fin de vie (délégataire).
- Mise en place d'une régulation du traitement par mesure de l'ammoniaque.
- Alisation de l'altimétrie des tampons.
- Renouvellement des canalisations, dont amiante-ciment, selon les problèmes identifiés.

### **4-5 programmes pluriannuels de travaux adoptés :**

Le SIEAAC a établi un programme pour la prise en compte des projets suivants, dont la valorisation globale est de 549 488 € :

- site station St-Martin : pose de 5 agitateurs, d'un détecteur de boue, d'une borne de puisage d'eau traitée, et d'une armoire électrique pour groupe électrogène ( 110 000 €).
- Extensions locales 2009 à terminer ( 4 488 €).
- Extensions locales 2010 nouvelles, et travaux sur réseaux 2010 ( 235 000 €).
- programme d'assainissement 2010-2011 ( 200 000 €).

## **5 – actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5-1 montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :**

- nombre de demandes : 11
- montant des abandons : 2 254 €

commentaires : les régularisations se font toujours sur l'exercice suivant.

### **5-2 opérations de coopération décentralisée : néant**

# Propositions d'améliorations Assainissement

## I – Station d'épuration

**Mise en place d'un détecteur de voile de boue** : Un détecteur de voile de boue existe déjà sur le grand clarificateur; il permet d'alerter l'exploitant avant un départ de boue vers le milieu naturel. Le petit clarificateur n'est pas équipé. Il en résulte que le départ de boue sur le petit clarificateur ne peut être anticipé et que cela peut donc provoquer une pollution au niveau de la Charente. Proposition : équiper le petit clarificateur d'un détecteur de voile de boue.

**Régulation de l'aération par la mesure de l'ammoniaque** : La régulation de l'aération s'effectue actuellement par une sonde rédox qui mesure uniquement l'état du milieu biologique mais ne prend pas en compte la qualité du rejet. Il en résulte que, lorsque la charge organique varie sur la station, le process, de par son inertie, n'est pas en mesure d'absorber les pics de charges et qu'il y a alors un risque de dépassement ponctuel du rejet. Proposition : mise en place d'une sonde régulation par l'ammoniaque (ammonium-mètre).

**Optimisation des capacités d'épuration** : Le volume important du bassin d'aération (5 000 m<sup>3</sup>) et sa grande profondeur induisent une perte d'aération. Il en résulte que le faible rendement de l'aération contribue à une surconsommation en énergie et à une baisse de la capacité épuratoire de la station. Proposition : installation de 5 agitateurs dans le bassin d'aération. En complément de la régulation par l'ammoniaque et l'automatisation du process, ces équipements permettent une nette amélioration des capacités épuratoires de la station sans investissement coûteux sur le génie civil.

**Barreudage insuffisant sur les rampes d'escalier et garde-corps**, les rendant non conformes pour les visites du public, notamment les scolaires (selon norme NF P01-012). Il en résulte des risques d'accident lors des visites d'ouvrages. Proposition : mettre en conformité les ouvrages concernés avant d'autoriser de nouvelles visites.

**Alimentation électrique défaillante** (se référer à la dernière tempête) , avec impact sur la qualité du rejet et/ou conséquences environnementales. Proposition : installation d'un groupe électrogène de secours permanent.

**Absence de détecteurs de fumée dans les armoires électriques** permettant de prévenir avant un départ de feu. Il en résulte un arrêt possible d'une partie de la filière suite à un incendie dans une armoire électrique. Proposition : sécurisation des installations électriques par la mise en place de détecteurs de fumée raccordés à la télésurveillance.

**Borne de puisage de l'eau traitée** : Les camions hydrocureurs remplissent leur cuve d'eau potable pour nettoyer les réseaux d'eaux usées et pluviales. L'utilisation d'eau potable n'est pas nécessaire et la préservation des ressources passe par un usage raisonné de l'eau. L'eau traitée de la station correspond à cet usage. Proposition : la mise en place d'une borne de puisage de l'eau traitée peut être envisagée au niveau de la station.

**Protection du périmètre de la station** : la clôture du site de la station est régulièrement découpée pour récupérer du bois mort; il convient de refaire cette clôture en la limitant au strict périmètre de service, sans englober le petit bois attenant.

## II – Réseau

**Modification du collecteur – rue de Marignan (Cognac)** : le poste de refoulement de Camille Godard reçoit les effluents de deux collecteurs provoquant de fréquentes obstructions. Il en résulte un risque de débordement des réseaux de collecte. Proposition : modification du réseau rue de Marignan à l'arrivée du poste de refoulement.

**Modification du collecteur – rue de la république, angle boulevard de chatenay (Cognac)** : l'arrivée de ces deux collecteurs perpendiculairement dans un même regard ne facilite pas l'écoulement. Il en résulte une obstruction fréquente des réseaux de collecte et un risque de débordement. Proposition : modification du réseau avec la mise en place de deux regards supplémentaires.

**Référencement (NGF) altimétrique des regards d'assainissement** : Actuellement la profondeur des regards gravitaires est connue, mais le profil en long du réseau ne peut être déterminé car il manque le relevé topographique sur les regards. Il en résulte que l'analyse de l'écoulement hydraulique dans les réseaux ne peut être réalisée, et cette analyse permet de définir les points sensibles du réseau et d'anticiper les dysfonctionnements du réseau. Proposition : procéder au relevé altimétrique de chaque tampon d'assainissement.

**Réhabilitation du réseau – rue Anatole France (Cognac)** : Le collecteur d'assainissement est très dégradé par l'hydrogène sulfuré. Il en résulte un risque d'effondrement du collecteur. Proposition : réhabilitation du collecteur par chemisage ou remplacement.

## Inventaire des biens Assainissement

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens propres de la société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)	Qualification
Usine de dépollution: SIEAA COGNAC - Saint Martin	2 100	35 000	6 300	Bien de retour
<b>Capacité totale :</b>	<b>2 100</b>	<b>35 000</b>	<b>6 300</b>	

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Canalisations	Qualification
Canalisations de gravitaires (eaux usées) (ml)	161 786 Bien de retour
Canalisations de refoulement (eaux usées) (ml)	16 514 Bien de retour
Branchements	Qualification
Nombre de branchements eaux usées/unitaires	10 232 Bien de retour
Équipements de réseau	Qualification
Nombre de regards	4 125 Bien de retour

Poste de relevement / refoulement	type	Débit des pompes (m3/h)	Qualification
Poste de refoulement: ALLEE C. MEDICIS/CHATEAU (St B)	Refoulement	4	Bien de retour
Poste de refoulement: BASE PLEIN AIR (Cognac)	Refoulement	40	Bien de retour
Poste de refoulement: BEL AIR / RES AVENIR (Cognac)	Refoulement	18	Bien de retour
Poste de refoulement: BOIS DU BOCAGE (Cognac)	Refoulement	10	Bien de retour
Poste de refoulement: CAMPING MUNICIPAL (Cognac)	Refoulement	8	Bien de retour
Poste de refoulement: CH DE LONZAC / DIZEDON (Chat)	Refoulement	6	Bien de retour
Poste de refoulement: CHEMIN BAS COGNAC	Refoulement	13	Bien de retour
Poste de refoulement: CHEMIN BAS MERPINS	Refoulement	18	Bien de retour
Poste de refoulement: CITE CHASSAGNOLE (Chateaub)	Refoulement	13	Bien de retour
Poste de refoulement: CITE DE LA PLANTE (Chateaub)	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement: DIZEDON (Cognac)	Refoulement	68	Bien de retour
Poste de refoulement: ECHASSIER/R LA FONTAINE (Chat)	Refoulement	30	Bien de retour
Poste de refoulement: G. DU VOYAGE (Cognac)	Refoulement	25	Bien de retour
Poste de refoulement: GARE SNCF (Cognac)	Refoulement	14	Bien de retour
Poste de refoulement: GEORGE SAND (Cognac)	Refoulement	13	Bien de retour
Poste de refoulement: GODARD (Cognac)	Refoulement	118	Bien de retour
Poste de refoulement: IMP. DES COLOMBARDS (Cognac)	Refoulement	10	Bien de retour
Poste de refoulement: IMPASSE DE LA VIE (Merpins)	Refoulement	7	Bien de retour
Poste de refoulement: IMPASSE DES DAMES (Cognac)	Refoulement	9	Bien de retour
Poste de refoulement: IMPASSE DES GELINES (Cognac)	Refoulement	18	Bien de retour
Poste de refoulement: LA CHAUDRONNE (Cognac)	Refoulement	18	Bien de retour
Poste de refoulement: LA COURTINE (Cognac)	Refoulement	7	Bien de retour
Poste de refoulement: LA FRENADE (Merpins)	Refoulement	9	Bien de retour
Poste de refoulement: LA PETITE ROCHE (St Brice)	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement: LA PISCINE (Cognac)	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement: LA TRACHE (St Brice)	Refoulement	10	Bien de retour
Poste de refoulement: L'ABATTOIR (Cognac)	Refoulement	100	Bien de retour
Poste de refoulement: LES HAUTS DU BREUIL (Cognac)	Refoulement	9	Bien de retour
Poste de refoulement: LES HAUTS ST MARTIN (Cognac)	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement: LUPRIE (Cognac)	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement: MAS DE LA COUR (Chateaubernard)	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement: MERPINS (ancienne UDEP)	Refoulement	28	Bien de retour
Poste de refoulement: PAULINE KERGOMARD (Cognac)	Refoulement	14	Bien de retour
Poste de refoulement: PIERRE LEVEE (Chateaubernard)	Refoulement	10	Bien de retour
Poste de refoulement: PLACE DE LA LEVADE (Cognac)	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement: RES PARC DES SPORTS (Merpins)	Refoulement	6	Bien de retour
Poste de refoulement: ROND POINT LA TRACHE (Chat)	Refoulement	15	Bien de retour
Poste de refoulement: ROUTE DE LA ROCHE (St Brice)	Refoulement	7	Bien de retour
Poste de refoulement: ROUTE DE NERCILLAC (St Brice)	Refoulement	44	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE BASSE CROUIN (Cognac)	Refoulement	120	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DE BOUTIERS (Cognac)	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DE CROUIN (Cognac)	Refoulement	31	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DE L'EGLISE (St Brice)	Refoulement	8	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DES ECLUSES (Merpins)	Refoulement	20	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DES PINSONS (Cognac)	Refoulement	13	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DU COMMERCE (Chateaub)	Refoulement	30	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE DU DOLMEN/DES CHENES (Chat)	Refoulement	7	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE JEAN BART (Cognac)	Refoulement	6	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE JULES GOELLER (Cognac)	Refoulement	28	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE ROBERT DAUGAS (Cognac)	Refoulement	30	Bien de retour
Poste de refoulement: RUE ST MARTIN/LECLERC (Coo)	Refoulement	15	Bien de retour

## Evolution du patrimoine réseau

Au cours de l'exercice, des travaux d'extension du réseau ont été réalisés. L'évolution globale de ce patrimoine est résumée dans le tableau suivant :

Canalisations	2005	2006	2007	2008	2009	N/N 1
Longueur totale du réseau (km)	215,8	222,8	230,8	178,2	178,3	0,1%
Canalisations gravitaires (ml)	202 442	208 391	214 345	161 787	161 786	-0,0%
eaux usées	149 930	155 833	161 787	161 787	161 786	-0,0%
pluviales	52 512	52 558	52 558	0	0	0%
Canalisations de refoulement (ml)	13 328	14 437	16 444	16 444	16 514	0,4%
eaux usées	13 328	14 437	16 444	16 444	16 514	0,4%
Branchements	2005	2006	2007	2008	2009	N/N 1
Nombre de branchements eaux usées ou unitaires	9 646	9 921	10 193	10 211	10 232	0,2%
Nombre de branchements eaux pluviales	905	905	905	0	0	0%
Couvrages annexes	2005	2006	2007	2008	2009	N/N 1
Nombre de bouches d'égout, grilles avaloirs	1 164	1 166	1 166	0	0	0%
Nombre de regards	3 886	4 003	4 125	4 125	4 125	0,0%
Nombre de déversoirs d'orage	1	1	1	0	0	0%

*Le réseau d'eaux pluviales ne fait plus partie du service d'assainissement eaux usées pour lequel le présent rapport annuel est établi.*

## TABLEAU LONG TERME 2009

Montants en milliers d'Euro

ANNÉE	TAUX MOYEN	ENCOURS	ANNUITÉ RA INCLUS	AMORT. HORS RA	REMB. ANTICIPÉ	INTÉRÊT	FRAIS	ICNE	INTÉRÊTS COURUS
2009	3,83	8 163	1 039	734	0	305	0	77	285
2010	3,54	7 428	983	726	0	257	0	70	250
2011	3,65	6 703	970	732	0	238	0	61	229
2012	3,63	5 970	949	739	0	210	0	52	201
2013	3,60	5 232	873	692	0	182	0	44	174
2014	3,58	4 540	854	699	0	156	0	35	147
2015	3,54	3 842	834	705	0	129	0	27	121
2016	3,47	3 137	724	621	0	102	0	22	98
2017	3,45	2 515	582	501	0	81	0	19	77
2018	3,43	2 014	460	395	0	66	0	16	63
2019	3,45	1 619	320	266	0	54	0	13	51
2020	3,46	1 353	312	267	0	45	0	10	42
2021	3,46	1 086	304	269	0	36	0	8	33
2022	3,46	817	298	271	0	26	0	5	24
2023	3,46	546	252	235	0	17	0	2	15
2024	3,27	311	140	131	0	9	0	1	8
2025	3,22	180	95	90	0	5	0	0	4
2026	3,15	90	67	65	0	2	0	0	2
2027	2,76	25	25	25	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>10 083</b>	<b>8 163</b>	<b>0</b>	<b>1 920</b>	<b>0</b>		

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES RÉCENTS

### **Récupération des eaux de pluie** (arrêté du 21 août 2008)

Les eaux de pluie récupérées à l'aval des toitures inaccessibles peuvent être utilisées, à l'extérieur, pour l'arrosage des espaces verts en dehors des périodes de fréquentation du public et, à l'intérieur, pour les toilettes, le lavage des sols, et, à titre expérimental, pour le lavage du linge sous réserve d'un dispositif de traitement de l'eau adapté.

Ces usages sont interdits dans les établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, les cabinets médicaux, les laboratoires d'analyses médicales, les crèches et écoles maternelles et élémentaires...

L'installation et l'utilisation de ces équipements ne doit présenter aucun risque de contamination des réseaux de distribution d'eau potable, et, d'une manière générale, aucun risque pour la santé humaine.

Les utilisateurs d'eau de pluie à l'intérieur d'un bâtiment doivent mettre en place un système d'évaluation du volume d'eau ainsi utilisé, pour permettre le calcul de la redevance d'assainissement, cette évaluation devant être déclarée en mairie. Un crédit d'impôt est accordé sous cette réserve.

Les équipements existants à la date du 29 août 2008 doivent être mis en conformité dans un délai d'un an, soit le 29 août 2009 au plus tard.

Le contrôle des installations par les agents du service de distribution d'eau potable est réalisé dans les mêmes conditions que pour les puits domestiques.

### **Déclaration des puits domestiques** (décret n° 2008-652 du 02/07/2008; arrêté du 17/12/2008)

Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique doit être déclaré en mairie au plus tard un mois avant le début des travaux. La déclaration doit être faite par le propriétaire de l'ouvrage ou par son utilisateur. La pose d'un compteur volumétrique est obligatoire.

Les modalités de contrôle et son tarif sont fixés par le règlement de service. Le service adresse au maire avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année un bilan des contrôles effectués au cours de l'année précédente. Le service peut fermer le branchement d'eau potable si la protection du réseau public contre des risques de pollution par l'ouvrage privé n'est pas garantie et si l'abonné n'exécute pas les mesures prescrites après une mise en demeure.

Le décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **Responsabilité environnementale** (loi n° 2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008)

Les exploitants dont les activités risquent de causer de manière imminente ou auront causé des dommages à l'environnement d'une certaine gravité pour la santé humaine ou d'un point de vue écologique (sols, eaux, espèces et habitats protégés) seront soumis à l'obligation de prévenir ou de réparer lesdits dommages. Le nouveau régime consacre juridiquement le principe «pollueur-payeur» et reconnaît également le préjudice écologique pur, sur des ressources qui, par nature, ne sont pas susceptibles d'appropriation.

Le préfet sera chargé, au titre d'un pouvoir de police administrative spécial et distinct des pouvoirs de police ICPE, d'imposer aux exploitants les mesures de prévention ou de réparation nécessaires. Les collectivités territoriales et les associations de protection de l'environnement pourront le saisir d'une demande en réparation de dommages causés à l'environnement.

# **SIEAA de Cognac**

Service de l'Assainissement

## **Synthèse du Rapport Annuel du Délégué 2009**

### **L'essentiel de l'année**

L'assiette de facturation est stable par rapport à 2008 (+1,1%). Cette légère augmentation est liée à l'évolution de la convention de la BA 709 (+ 20 000 m<sup>3</sup>).

Le volume rejeté par les usagers domestiques reste stable malgré l'augmentation du nombre d'abonnés.

La conformité des rejets est de 100% sur les 52 bilans réalisés. Il est à noter que 23% des bilans dépassent le domaine de traitement garanti de la station sur le paramètre DCO. La surveillance des rejets industriels est accrue afin de maîtriser les charges arrivant sur la station de traitement.

La production de boues s'établit à 3181 t (brut). Le taux de conformité est de 100%, permettant leur évacuation vers une filière de compostage.

Le taux de cuivre reste toujours élevé (750 mg) mais ne dépasse pas la norme. Nous avons renforcé le suivi analytique de ce paramètre pour mieux analyser son évolution.

Il est important de mettre en œuvre les actions qui permettront de réduire le taux de cuivre, notamment celles définies par les conclusions de l'étude cuivre. Le dépassement de la norme sur ce paramètre entraînerait l'impossibilité de revalorisation des boues.

Les améliorations proposées pour le service d'assainissement portent sur deux axes :

- L'amélioration et la sécurisation du process de traitement, compte tenu des charges de pollution arrivant sur la station.
- La gestion patrimoniale du réseau, avec la réhabilitation de tronçons présentant des risques pour le bon écoulement des effluents.